



---

**VILLE DE VINCENNES**

---

Le Maire

Vincennes, le 3 décembre 2009

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous savez combien la réduction des nuisances sonores provoquées par le passage à ciel ouvert des rames du RER A est importante pour votre qualité de vie.

La Municipalité a toujours fait de ce sujet une priorité d'action ; c'est d'ailleurs grâce à votre mobilisation et à notre persévérance que nous étions parvenus à faire inscrire, par l'Etat et par la Région, la réalisation de la phase 1 du programme de protection phonique qui a conduit à la couverture des zones les plus bruyantes. Après leur achèvement en 2007, la Municipalité a aménagé ces couvertures en jardins publics de grande qualité, jardins qui connaissent un vrai succès et qui ont contribué au doublement de la surface de nos espaces verts.

Pour autant, le programme de réduction des nuisances provoquées par le RER n'est pas achevé : il reste à réaliser les phases 2 et 3 qui consistent en des protections « antibruit » le long des voies.

Voilà pourquoi, les villes de Fontenay-sous-Bois, Saint-Mandé et de Vincennes avaient pris l'initiative, il y a quelques mois, de financer une étude technique destinée à imaginer les dispositifs les plus efficaces sur les tronçons aujourd'hui non couverts. Préalablement, en février 2007, la Région Ile-de-France s'était engagée à ce que les phases 2 et 3 soient inscrites dans le « contrat particulier » liant la Région et le Département du Val-de-Marne : c'est ce document qui définit les projets d'envergure à financer de manière partenariale.

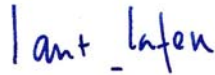
Or, ni la Région Ile-de-France ni le Département du Val-de-Marne n'ont inscrit les phases 2 et 3 dans le contrat particulier.

J'ai donc décidé de déposer un amendement, en séance plénière du conseil régional le 26 novembre dernier, afin de demander à la Région et au Département de modifier le contrat particulier et d'honorer leur engagement. A ma grande colère, cet amendement a été rejeté : les groupes Nouveau Centre, UMP, Modem et FN ont voté pour ; les groupes socialiste et communiste ainsi que les Verts ont voté contre.

C'est un coup dur pour l'environnement en général, et pour le projet de réduction des nuisances sonores en particulier : sans les contributions de la Région et du Département, les trois communes n'ont pas la capacité de financer seules ce projet d'intérêt général.

Je tenais à vous en faire part personnellement.

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink that reads "Laurent Lafon". The signature is written in a cursive style with a small underline under the name.

Laurent LAFON  
Maire de Vincennes  
Conseiller régional d'Île-de-France